

# « Visuels partagés »

## Les Artistes de la Bastide Saint Joseph

### 1. L'association porteuse du projet :

Association « Artistes de la Bastide St Joseph – Blue Canvas »  
siège social : Les Hauts de Tour Sainte (1) - 6, traverse Tour Sainte  
13014 Marseille  
SIRET : 512 822 719 00013

Site internet : <http://bluecanvas.fr>

Contact : Henri CAPELL – 06 70 53 72 93

Courriel : [bluecanvas@free.fr](mailto:bluecanvas@free.fr)

Les "Artistes de la Bastide St Joseph - Blue Canvas" est une association d'artistes amateurs qui a été créée en 2006 par des élèves des ateliers publics de l'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Marseille.

**Elle a pour objectif de favoriser le lien social dans les quartiers du Nord de la ville en proposant des animations ouvertes à tous les adultes et adolescents désireux d'exercer leurs talents dans la pratique des arts visuels, dessin, peinture, photographie, vidéo...**

### 2. Descriptif du projet :

#### Partager l'image :

*Objectif : Mise en œuvre d'un ensemble de pratiques visuelles permettant à des personnes qui se côtoient sans bien souvent se voir, dans une même ville, un même quartier, quel que soit leur âge, leur catégorie sociale ou culturelle, de se rencontrer et de partager des images : dessins, photographies, vidéos...*

**Ces échanges de regards portés sur l'environnement ayant pour finalité de favoriser le lien social en partageant les regards pour apprendre à se connaître.**

#### Mise en œuvre :

##### Dans le cadre d'ateliers

Ces ateliers sont organisés comme un travail de réflexion autour d'images proposées par les participants.

Les travaux en atelier peuvent tourner autour de différents supports visuels :

- dessins déjà réalisés ou réalisés au cours des séances d'atelier,
- photographies numériques ou argentiques (qui seront numérisées), présentant une scène observée dans un lieu public ou au cours d'événements collectifs privés.
- Vidéos réalisées par les participants dans les mêmes conditions.

##### Les visuels doivent présenter

- des scènes ou paysages réels ou inventés,
- des personnages anonymes ou avec leur autorisation s'ils sont reconnaissables.

**Les visuels doivent être accompagnés d'informations écrites** : la date de création, l'heure, le lieu et un petit descriptif succinct de la situation, 3 lignes dactylographiées pour plus de lisibilité.

Au cours des séquences de travail, les images sont visionnées en vidéo projection, commentées, discutées, critiquées...

Certains visuels pourront donner lieu à un travail en atelier, réalisation pour les dessins, peintures sculptures ou travail de numérisation et de modification sur matériel numérique

Une sélection de visuels pourra être faite par les membres de l'atelier au cours des séances d'étude et de critique des réalisations, ils pourront être montrés dans les manifestations organisées par l'association, rencontres, expositions, spectacles, ....

### 3. Partenariat, rencontres et expositions :

Le travail en partenariat avec les organismes sociaux et culturels des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille permettra à l'association recevoir un plus grand nombre de participants.

Des séances de travail pourront être organisées dans les différents Centres d'Animation de Quartier qui pratiquent des activités artistiques, à savoir :

**CA de Saint Jérôme ; CA de Château-Gombert ; CA de Frais Vallon ; CA de Perrin ; CA de Saint Joseph ; CA de la Busserine et l'Espace Culturel Busserine.**

**2010 à 2013 :** Les « visuels partagés » pourront donner lieu à des rencontres et expositions des productions visuelles, dessins, peintures, sculptures, photographies, films vidéo et des publications.

Expositions dans des lieux publics comme les maisons ou centres d'animation de quartiers, les mairies ou même les écoles, collèges ou lycées si les travaux ont été réalisés en liaison avec des établissements d'éducation publics ou privés.

**En 2013 :** Des exhibitions de plus grande envergure pourront présenter les travaux sélectionnés dans des cadres plus importants, campagnes d'affichage grands formats, projections nocturnes sur les façades de bâtiments, monuments ou grands ensembles.

**Après 2013 :** Les « visuels partagés », dans le cadre du fonctionnement normal de l'association continueront à donner lieu à des rencontres et expositions des productions visuelles, dessins, peintures, sculptures, photographies, films vidéo et des publications...  
Publications de recueils des photos ou des reproductions de dessins et peintures.

Le site Internet de l'association publiera les productions sélectionnées.

Sites Internet : <http://bluecanvas.fr> ; <http://www.mairie-marseille1314.com>

### 4. Fonctionnement :

Les ateliers seront situés dans un secteur économique déterminé permettant aux habitants des 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille de participer : Bastide Saint Joseph (Mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille) et dans les équipements publics du quartier.

Les ateliers sont ouverts à un public majeur après inscription à l'association.

Ils fonctionneront sur le principe de l'année scolaire avec des temps forts lors de manifestations organisées par les partenaires : Quartier Monde de Gérard Paquet ; Fêtes de quartiers ; ...

Ouverts 4 fois à 5 fois par semaine en séances de 3 heures dont une fois en nocturne jusqu'à 20 heures avec un nombre de participants limité à 20 par séance (calendrier à fixer).

L'encadrement et la formation sont assurés par les animateurs de l'association.

#### **Ateliers d'arts graphiques :**

Aquarelle: Sylvie Garibaldi – Chantal Reboul

Huile, acrylique : Henri Capell – Sylvie Roche

Techniques mixtes et abstrait : Sylvie Garibaldi – Sylvie Roche

Modelage et sculpture : Sylvie Roche – Rémi Dominiak

#### **Photographie :**

Prises de vue : Monique Barbarin-Guérin – Henri Capell

Travail sur matériel et logiciels numériques : Henri Capell

**Vidéo :**

Scénario, story-board et prises de vue : Henri Capell

Montage vidéo : Henri Capell

**Initiation à l'utilisation des matériels et logiciels informatiques :**

Logiciels de bureautique, de PAO,  
de réalisation de sites Internet : Henri Capell

Les ateliers fonctionnent sous le pilotage du bureau de l'association.

Des ateliers pourront être ouverts à un public mineur au sein d'établissements scolaires, après établissement de conventions.

Une exposition trimestrielle des travaux réalisés se fera dans les locaux des ateliers.

**Deux expositions annuelles « Visuels partagés de printemps » et « Visuels partagés d'automne » pourront être organisées dans des salles municipales d'exposition, elles sont déjà organisées depuis 5 ans à la Bastide Saint Joseph (mairie des 13-14).**

## 5. Conditions de mises en œuvre :

Afin de mettre en œuvre les différents ateliers, il est primordial de bénéficier de lieux et de matériels adaptés aux productions attendues.

### Lieux et matériels :

#### Disposer d'une salle propre à l'association :

Dimension minimum requise : 35à 40 m<sup>2</sup> avec point d'eau et sanitaire

Mobilier : 6 tables 120 x 60 -10 chevalets simples

10 chaises + 8 tabourets style bar

Vidéoprojecteur

5 ordinateurs de bureau écran 22" reliés en réseau avec accès Internet haut débit

Caméscope numérique et appareils photo numériques compacts

Logiciel de bureautique OPEN Office (gratuit)

Logiciel de traitement de l'image : GIMP (gratuit)

2 licences du logiciel de montage vidéo PINACLE

2 licences du logiciel Web Acappella

Imprimante/photocopieuse laser couleur A4

Scanner photo à plat et Scanner diapositives

Massicot - Relieuse

Petite sonorisation

Cimaises autour de la salle avec tiges d'accrochage

## 6. Moyens de fonctionnement :

Les ateliers devront disposer de moyens de fonctionnement leur permettant d'acheter les consommables indispensables à la réalisation des travaux.

Ramettes de papier A4 - Papier dessin blanc et kraft format raisin

Papier photographique format A4

Disques vierges DVD ; Clés USB

Reliures - Papier bristol - Transparents

Cartouches d'encre laser

Téléphone - Abonnement Internet - Abonnements Domaines Internet

Frais de publication des travaux réalisés.

## 7. Mise en œuvre des ateliers :

### **Les réunions sont ouvertes à tous.**

Pour y participer, il faut venir avec des photographies, des vidéos au format numérique de préférence, observées dans un lieu public (rue, café, gare, métro, etc.) de votre ville ou des manifestations d'ordre privé pouvant être montrées publiquement.

Si les photographies sont sur support argentique ou sur diapositives, **une formation à la numérisation des images sera mise en œuvre.**

### **Les dessins, peintures ou sculptures doivent être**

d'inspiration personnelle,

proscrire les copies d'œuvres existantes

les interprétations personnelles d'œuvres existantes sont possibles, elles pourront être réalisées au cours des séances d'atelier.

### **Les photographies et vidéos peuvent être**

des paysages

des scènes publiques (événements festifs, sportifs, culturels, ...)

des scènes privées (fêtes familiales, culturelles, ...)

si la photo représente un ou des personnages reconnaissables, l'accord écrit de ceux-ci doit être obtenu pour toute publication.

### **Les images, dessins ou photographies doivent être accompagnées**

de la date, de l'heure et du lieu de prise de vue,

des conditions de prise de vue,

d'un commentaire de 5 lignes maximum présentant la scène.

### **Les dessins et peintures**

seront digitalisés.

### **Les images numériques**

seront travaillées sur ordinateur pour être améliorées après leur critique : recadrage, retouches, travail sur la luminosité, le contraste, ...

**Une formation à l'utilisation des logiciels de travail des images numériques sera assurée dans le cadre des ateliers.**

### **Les images pourront être**

montées sur diaporama,

montées sur film vidéo..

**Au cours des réunions, les images sont visionnées sur grand écran, commentées, discutées, critiquées, des propositions d'amélioration sont faites.**

**Les images ayant obtenu le plus d'appréciations positives sont sélectionnées pour participer à une prochaine monstration sur le site Internet ou dans le cadre des manifestations prévues dans le projet.**

## Formation aux outils informatiques :

Des formations à l'utilisation des outils informatiques seront proposées afin que les participants puissent maîtriser rapidement les bases nécessaires à l'exploitation de leurs travaux :

- Traitement de texte,
- Publication assistée par ordinateur,
- Présentation Assistée par Ordinateur,
- Retouche d'image,
- Montage vidéo
- Conception et mise à jour de pages Internet...